

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 14 décembre 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. MARTY – BENOIT – GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – MAURY - PASTOR – BROUSSE - MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents : MMS. SANCHEZ – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- CONVENTION C.II - TELECOM.

M. le maire indique à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place d'un réseau « Alerte Inondation », le SMMAR a agréé la société C.II TELECOM de Labège pour la mise en place d'un réseau d'alerte téléphonique en cas d'évènements météorologiques graves ou de risques technologiques.

Il indique qu'il a reçu, avec M. Stéphane AZEMA, le responsable de cette société pour la présentation du concept notamment, dans le cadre des obligations prévues par le plan communal de sauvegarde, concernant les inondations.

Dans son exposé, M. AZEMA présente le concept qui consiste à transmettre des informations d'alerte en cas de nécessité au travers des téléphones portables, smartphones, téléphones fixes ou internet.

Ce système peut être utilisé pour d'autres évènements à définir par la commune.

Le coût de la mise en place de ces prestations s'élève à 475,00 € H.T. auquel s'ajoutent l'abonnement annuel d'un montant de 500,00 € H.T. et un tarif à la communication.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition avec cette société avec une mise en service en février 2016.

- DOSSIER PHOTOVOLTAIQUE.

La commune a été saisie par la société LANGA pour un projet de parc photovoltaïque sur la commune.

Le maire rappelle que, suite à une étude diligentée par la DDTM, des parcelles ont été incluses dans le P.L.U. destinées à recevoir ce type d'équipement.

Les parcelles concernées par ce projet sont situées aux lieux dits « L'Airolle » et « l'Arpaillant » et appartiennent à des propriétaires privés pour une surface respective de 7,5 ha et 4 ha environ.

Cette opération d'implantation, dont le planning de réalisation débiterait en 2016 pour une mise en activité en 2018, concerne également une parcelle communale BY n° 5 de 1 629 m² située dans l'emprise de l'opération « Arpaillant ».

Cette société propose une location de cette parcelle dans le cadre d'un bail emphytéotique pour un montant annuel de 1 000 €.

Le conseil municipal à la majorité (5 pour, 7 abstentions) donne son accord de principe pour la location et mandate le maire pour renégocier le montant proposé.

- RESILIATION BAUX LOCATION.

M. le maire fait part à ses collègues, qu'il a reçu deux résiliations de bail de location pour des garages communaux, rue du Cèdre. Il s'agit de :

- Mme Aurélie WOLFER et M. Rémy BLANC pour le garage 6B, au 29 février 2016,
- M. et Mme LACOMMARE Francis pour le garage 6F, au 31 décembre 2015.

Accord unanime du conseil municipal pour la résiliation des baux et le remboursement des cautions.

- DIVERS.

Avec l'accord du conseil municipal, deux questions sont traitées :

○ Transfert activité M49.

A la demande de Carcassonne Agglo, et afin de régulariser le transfert des actifs de la commune portant sur des équipements eau potable (réservoir, surpresseur), il y a lieu d'établir un procès-verbal.

Ce transfert se limitera à des écritures comptables entre le budget communal et le budget de l'agglo.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Virements de crédits.

Plusieurs chapitres de la section de fonctionnement sont concernés. Les virements de crédits se feront à partir des dépenses prévues.

Accord unanime du conseil municipal.

- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

M. le maire rappelle à ses collègues que le plan communal de sauvegarde actualisé a été approuvé lors du dernier conseil et souhaite que ses grandes lignes soient rappelées.

M. GREFFIER, adjoint chargé du dossier, trace les grandes lignes et rappelle les missions de chaque élu.

A l'occasion de cette question, le maire informe ses collègues qu'il souhaite, dans le cadre des vœux 2016, qu'un rappel de « la mémoire du risque » soit fait auprès de la population. A ce titre, une exposition est prévue le 08 janvier 2016 toute la journée à la salle polyvalente à laquelle la population sera invitée, ainsi que les enfants des écoles, en accord avec les enseignants, qui visiteront cette exposition réalisée par le SMMAR.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Raid motos Téléthon.

M. le maire informe l'assemblée que tous les ans, une association de Villeneuve Minervois demande l'autorisation pour une randonnée moto dans le cadre du Téléthon.

Il indique que cette année un comportement anormal des pratiquants a provoqué des dégradations tant sur les chemins qu'aux espaces vert de la garrigue et informe ses collègues qu'une lettre a été adressée au responsable de cette organisation et propose de ne plus autoriser ce type de manifestation.

○ Site Internet.

M. le maire informe ses collègues de la réunion avec la société TTMO pour l'actualisation du site Internet.

M. AZEMA, chargé du dossier, expose les éléments présentés par TTMO avec un nouveau site beaucoup plus ludique et facile à mettre à jour.

Une réunion de la commission communication sera prévue afin d'examiner les propositions de cette société afin de les valider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 15.

Le Maire,

Alain MARTY